



INTÉRIEUR
EXTÉRIEUR



DSP 800*

GEL DÉCAPANT UNIVERSEL

Description du produit	<ul style="list-style-type: none">• Décapant gélifié puissant sans Dichlorométhane, ni NMP.• Actif sur glycérophtaliques, acryliques, PU, époxy (même cuites au four), vernis (PU, précataylés, cellulosiques) lasures et enduits, revêtements semi-épais (RSE) et revêtements plastiques épais (RPE).
Propriétés	<ul style="list-style-type: none">• Prêt à l'emploi.• Gélifié : facile d'emploi, ne coule pas.• Le décapant agit en profondeur, il entraîne un ramollissement ou un craquement du film selon la nature du revêtement• Supprime les méthodes coûteuses de sablage et de ponçage.• Ne noircit pas le bois et laisse intacts tous les matériaux (sauf plastiques)**.• Remise en peinture au bout de 6 heures.
Destinations	<ul style="list-style-type: none">• Intérieur et extérieur.• Supports horizontaux ou verticaux.• Applicable sur tous supports : toutes essences de bois, métal ferreux et non ferreux, pierre, ciment, carrelages, céramique (sauf plastiques)**.• Bardages, parquets, escaliers, portails, volets, caillebotis, terrasses...• Supports dont l'utilisation, la nature, la qualité, l'état, les traitements et les préparations sont conformes aux normes en vigueur.
Caractéristiques techniques	<p>À base de solvants et de puissants activateurs.</p> <p>Aspect : Gel.</p> <p>Couleur : Blanchâtre.</p> <p>Densité (à +20°C) : 0,817 ± 0,02.</p> <p>pH : 5-6.</p> <p>Teneur en paraffine : 1,5%.</p> <p>Conditionnement : 1 litre et 5 litres.</p> <p>Délai de stockage : 1 an minimum en emballage hermétique d'origine non entamé.</p> <p>Conditions de stockage : À l'abri du gel et des températures élevées (maximum 30°C). À des températures extrêmes, il peut y avoir des déformations du bidon (gonflement) sans conséquence sur l'action du produit.</p>
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Respect des conditions et prescriptions définies par le fabricant du produit.• Ne pas appliquer par une température ambiante inférieure à 0°C ou supérieure à +30°C.
Matériel d'application	<ul style="list-style-type: none">• Brosse en soie non synthétique pour l'application. Brosse à chiendent ou en laiton doux.• Couteau à enduire.• Obligatoire : gants de protection (nitrile/néoprène/PVA). Lunettes ou visière.
Dilution	Ne pas diluer.
Rendement	Variable selon l'épaisseur de la couche déposée (voir tableau au dos) de 1,25 m ² à 4 m ² /litre. Le rendement pratique varie en fonction du type, de l'épaisseur du revêtement, de l'état de surface, de l'absorption du support ainsi que du mode d'application.
Nettoyage du matériel d'application	Eau.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

- Protéger tout ce qui ne doit pas être traité.
- Porter des gants de protection et des lunettes ou une visière.
- L'application de DSP 800 peut rendre les surfaces glissantes, y marcher avec précaution.
- OUVRIRE DOUCEMENT le jerrycane et bien refermer l'emballage après utilisation. Ne pas percer.
- Travailler en local ventilé.
- Ne jamais travailler sur surface chaude, atmosphère chaude ou en plein soleil car le produit est volatil.

APPLICATION :

- Bien agiter le produit avant l'utilisation.
- Des essais préalables sont à effectuer :
 - Afin de déterminer le temps de contact qui sera à moduler selon l'état de l'ancien revêtement et du nombre de couche à décaper. Pour exemple, quelques temps d'action en référence :

Ancien revêtement	Épaisseur de DSP 800	Temps d'action à prévoir en moyenne (à 20 °C).
Peinture alkyde	Couche épaisse	± 5 mn par couche.
Lasure ou vernis alkyde glycérophtalique	Couche fine	± 5 à 10 mn par couche.
Peinture ou lasure ou vernis acrylique	Couche épaisse	± 45 mn Éventuellement à renouveler.
Autres revêtements bi composants, époxy, vernis cellulosique, RSE, RPE...	Couche épaisse	Variable de 7 à 45 mn

- Pour évaluer le degré d'efficacité. Si nécessaire, renouveler l'application. DSP 800 sera plus efficace si la surface du film est griffée/rayée. Les agents actifs pénétreront plus facilement au cœur du film de peinture.

- Contrôler le temps d'action test au fur et à mesure avec le couteau à enduire. Lorsque le revêtement présente un ramollissement ou un frisage voire un craquellement, le temps d'action optimal est ainsi trouvé.
- Appliquer uniformément le produit en couche plus ou moins épaisse selon le type de revêtement.
- Laisser le produit agir selon le temps d'action testé. Si après 45 mn le résultat n'est pas satisfaisant, renouveler l'opération.
- Enlever la pâte obtenue avec une spatule ou une brosse à chiendent en nylon (selon dureté du bois). Sur bois fragile ou sur support intérieur pour un aspect soigné, préférer une brosse en laiton doux. Rincer le DSP 800 à l'aide d'une éponge humide imbibée d'eau tiède (attention à ne pas relever la fibre du bois, si besoin égrener avec du papier abrasif de grain moyen à fin).
Il faut que le support soit exempt de résidus de DSP 800 pour pouvoir le recouvrir.
- Possibilité non nuisible de laisser sécher complètement les résidus en 2 à 3 heures pour une élimination "à sec". (éviter sur bois)

Attention : si l'ancien revêtement est une phase aqueuse (acrylique), il est recommandé d'éviter un séchage complet du produit décapant afin qu'il ne se solidifie de trop et qu'il soit trop difficile à enlever après.

À noter : le DSP 800 est également conseillé sur ancien parquet huilé avant d'entreprendre un ponçage plus fin et pour éviter un encrassement et une succession de bandes ou de grilles à poncer.

RISQUES LIÉS A LA PARAFFINE :

La paraffine forme un film en surface du gel décapant pour empêcher une évaporation trop rapide. Le gel déposé est chargé de détruire l'ancien revêtement. Lorsqu'il a terminé son action, de la paraffine reste en surface et ne s'évapore pas. Il est conseillé de rincer le support à l'eau tiède ou de passer, avec un chiffon, un solvant de type White-Spirit ou acétone sur la surface à traiter. La paraffine peut nuire à l'application d'une peinture ou d'un vernis ("refus" de mouillage).

Sécurité

Se reporter à la fiche de données de sécurité (FDS) disponible sur notre site www.owatrol.pro et aux textes figurant sur l'emballage, conformes à la législation en vigueur.

Date d'édition

Juillet 2015.

